

Paiement	Nouvelle procédure relative au traitement des notes de frais mensuelles L-021, des notes de frais mensuelles dans le cadre d'un accident de travail L-088 et des demandes mensuelles de droits pécuniaires pour les détachés structurels 'art. 96' et cas assimilés L-096													
Références:	1. Note SSGPI-Section Appui-ID 8975-2005 du 23-12-2005 ; 2. Note SSGPI-Section Appui-ID 8975-2006 du 12-01-2006 .													
De quoi s'agit-il?	Comme déjà mentionné dans nos notes reprises en référence, la procédure relative au traitement des formulaires L-021 , L-088 et L-096 a été modifiée. On est passé d'un traitement manuel à un traitement électronique de ces formulaires.													
Procédure:	La modification de cette procédure implique que: <ul style="list-style-type: none"> les données, qui sont reprises sur ces formulaires, sont à partir du mois de janvier 2006 chargées dans le système de traitement du Service Central des Dépenses Fixes (il ne doit dès lors plus y avoir de paiement manuel de ces droits pécuniaires); et les résultats de ces calculs peuvent être retrouvés dans les fichiers de paiement que le comptable spécial reçoit mensuellement pour exécution. 													
Versement:	Au moment où le comptable spécial exécute les fichiers de paiement, les montants calculés, qui ont été envoyés sur base des formulaires L-021 , L-088 et L-096 , sont immédiatement et automatiquement versés sur les comptes bancaires respectifs des bénéficiaires. Ces droits pécuniaires peuvent être retrouvés dans le fichier de paiement suppléments.													
Codes-supans	Ci-après, vous trouvez un résumé des codes-supans correspondants :													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Forms</th> <th>Frais de repas/logement</th> <th>Frais de déplacement/domicile-lieu de travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>L-021</td> <td>JL</td> <td>JN</td> </tr> <tr> <td>L-088</td> <td>-</td> <td>JQ</td> </tr> <tr> <td>L-096</td> <td>JP</td> <td>JM</td> </tr> </tbody> </table>		Forms	Frais de repas/logement	Frais de déplacement/domicile-lieu de travail	L-021	JL	JN	L-088	-	JQ	L-096	JP	JM
Forms	Frais de repas/logement	Frais de déplacement/domicile-lieu de travail												
L-021	JL	JN												
L-088	-	JQ												
L-096	JP	JM												
Déjà payé!	<p>A ce propos, il est important de rappeler qu'une fois que les formulaires transmis par la zone de police sont traités et chargés dans le système de paiement du SCDF, ces derniers sont renvoyés à la zone de police concernée. L'envoi de ces formulaires traités et calculés sera effectué sous la forme d'un paquet global par liquidation/paiement.</p> <p>DONC: les formulaires que la zone de police reçoit ne doivent plus faire l'objet d'un paiement étant donné qu'ils ont déjà été payés via les états de paiement mensuels.</p>													
	Contact center SSGPI - Tel 02 554 43 16 - helpdesk@ssgpi.be													